

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DES EAUX DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS (SESV)

Date de convocation

1^{er} avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi 10 avril à 18h00,
le Comité Syndical du S.E.S.V, légalement convoqué, s'est réuni à
Hartennes-et-Taux sous la Présidence de Monsieur Denis MAURICE.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	votants
79	53	53

**ATTRIBUTION MARCHÉ
DIAGNOSTIC TERRITORIAL
MULTI PRESSION (DTMP)
SOURCE SAVIERE
PARCY ET TIGNY**

n° 26

PRESENTS

Mesdames FELCZAK, JULVE, GAUTIER, DRIVIERE, ROBACHE, DELVAL

Messieurs MATHAUT était représenté par M LAVOCAT, NOBLEMAIRE, DE RE, PERUT, MOYON, MONTARON, LESUEUR, BEZIN, HERTAULT était représenté par M FIQUET, DUMORTIER était représenté par M SERUZIER, GUILLEMOT, GUYOT était représenté par Mme BERGEOT, TEMPLIER, CHOLET, GRYMONTREZ, SOSSON, LEFEVRE, MOLCARD, ROBILLARD, CHABROL, LETRILLART, BUCHET, WOKAN, SAMIER, POURTEYRON, BOUDRAA, BRUNET, MAURICE, VILLEVOYE, REYT, DAVIN, DOLLET, DE REKENEIRE, DUVIVIER, REBEROT, LECLERCQ, PETIT était représenté par M DUGUET, LEROUX Christian était représenté par M ROCHARD, TASSIN, PUCHE, LAGACHE, TOURNEVILLE, DROUX, LANGLET, RUELLE, LANSOY, VECTEN

Secrétaire de séance : Mme GAUTIER Nathalie

Monsieur le Président informe que le captage de la Savière à Parcy-Tigny est classé « captage prioritaire » au regard de la qualité de l'eau.

Après avoir défini l'aire d'alimentation du captage (Amodiag 2018), le SESN a lancé fin 2018 une consultation pour réaliser un diagnostic territorial multi pression, en présence de l'ingénieur, du responsable technique et du Président du SESN, les plis ont été ouverts par l'AMO (MAPROM) le 14 décembre 2018.

Le DTMP a vocation à recenser l'ensemble des pressions anthropiques exercées sur l'aire d'alimentation, à mener des entretiens individuels avec les maires et les agriculteurs du Bassin d'Alimentation du Captage, et à proposer un plan d'actions pour le protéger.

La réalisation de ce DTMP est aussi un critère de conditionnalité des aides de l'Agence de l'eau.

Le rapport d'analyse des offres a été présenté le 04 avril 2019 aux membres du bureau syndical. Sur avis du bureau syndical, le comité syndical est invité à délibérer sur l'attribution du marché au bureau d'études Géonord après avoir entendu le rapport d'analyse des offres.

Les aides de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, seraient de 40% du montant de l'étude.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- d'attribuer au bureau d'études Géonord le DTMP du bassin d'alimentation du captage de la source de la Savière pour un montant global de 23 320 € H.T.
- de solliciter les financeurs habituels : AESN et CD02
- autorise le Président à engager toutes les démarches afférentes.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents

Pour extrait conforme
Le Président

S.E.S.V.
SYNDICAT DES EAUX
DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS
87 Allée des Platanes - 02200 COURMELLES
Tél. 03 23 73 01 51 - Fax 03 23 73 03 62
Email : sesv@orange.fr

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous Préfecture le
Et publication ou notification le

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE SOISSONS
/ 3 MAI 2019